

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00603
Numéro SIREN : 820 131 720
Nom ou dénomination : AB P SOLUTIONS TOITURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2022 sous le numéro de dépôt 2334

SOCIETE AB P SOLUTIONS TOITURE S.A.R.L.

2 Impasse des Renards - Lot A3

76190 STE MARIE DES CHAMPS

820 131 720 RCS ROUEN

**Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux
comptes sur la transformation de la société AB P SOLUTIONS TOITURE,
Société à responsabilité limitée en Société par Actions Simplifiée**

Bruno MIGEON
Olivier NICAISE
Christophe PRAUD
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Michelle JOLLY
Expert-Comptable

SOCIETE AB P SOLUTIONS TOITURE S.A.R.L.

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société AB P SOLUTIONS TOITURE, Société à responsabilité limitée en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des Associés en date du 4 Janvier 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Etant précisé que le bilan arrêté au 31 Mars 2021 est d'une durée de 12 mois.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2021 font apparaître un actif net immobilisé de 18 K€ comprenant un droit de franchise ATTILA pour 1 K€, du matériel outillage et matériel de transport pour 12 K€ ainsi que des immobilisations financières pour 5 K€. Nos tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur les actifs.
- Les créances clients sont de 313 K€;
- Les disponibilités sont de 291 K€ ;
- Les dettes à long terme sont de 51 K€ et 19 K€ de dette en comptes courants associés Mrs PEYRUSSE-DIONISI et PEYRUSSE au 31 Mars 2021 ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 1082 K€ ;

La marge brute de production est de 911 K€ à 84% ;

L'excédent brut d'exploitation est excédentaire de +251 K€ dégageant un résultat d'exploitation bénéficiaire de +148 K€ au 31 Mars 2021 ;

Le résultat net dégagé au 31 Mars 2021 est bénéficiaire de +111 K€.

- Les capitaux propres au 31 Mars 2021 sont de 322 K€ et se décomposent comme suit :

Capital social :	15 K€
Réserves :	196 K€
Résultat de l'exercice :	+111 K€

- La crise sanitaire liée au Covid 19 a eu un impact significatif sur son activité depuis la mi-mars 2020 sans remettre en cause la continuité d'exploitation. L'entreprise a dû, compte tenu des mesures de confinement, adapter son activité sans impact sur sa rentabilité.
Depuis l'exercice ouvert le 1^{er} Avril 2021, la société a retrouvé son rythme normal d'activité, ce qui est confirmé par l'activité retranscrite par le tableau de bord de la société au 30 septembre 2021.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres corrigés des ajustements évoqués précédemment est au moins égal au montant du capital social.

A Saint Gilles Croix de Vie, le 14 Mars 2022

BDO SAINT GILLES CROIX DE VIE
Représentée par Christophe PRAUD
Commissaire à la transformation